

## CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2016

L'an deux mil seize, le vendredi vingt-trois septembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de M. ABAFOUR Michel, Maire.

Étaient présents : M. ABAFOUR Michel, Mme COLIN Marie-Pierre, M. LEVECQUE Yannick, M. AUBRY Jean-Louis, M. DUBRAY Cédric et Mme GARNIER Arlette.

Absents excusés : MM. BRUNETEAU Paul, LECOINTE Didier.

Absents : MM. BELLIS Gilles, SANGNIER Sylvain.

Mme COLIN Marie-Pierre a été élue Secrétaire de séance.

Date de convocation : 14/09/2016

Date d'affichage : 15/09/2016

Nombre de Conseillers : 10

- en exercice : 10

- présents : 6

- votants : 7

Pouvoir de M. BRUNETEAU Paul donné à M. DUBRAY Cédric.

Lecture et signature séance du 17 juin 2016.

En début de séance, Monsieur le Maire fait part au conseil de la démission de Madame SEGRETAIN Céline de ses fonctions de conseillère municipale par courrier du 24 août 2016.

Le conseil est d'accord pour ajouter le dossier « projet convention groupement de commandes » à l'ordre du jour.

### **OBJET : DELIBERATION N°2016-43 : TRAVAUX ISOLATION PISCINE ET BUNGALOWS : DEMANDE SUBEVNTION « FONDS DE CONCOURS » PAYS DE MESLAY-GREZ (2<sup>ème</sup> dossier Volet 2)**

Monsieur le Maire revient sur la deuxième tranche pour les travaux d'isolation des bâtiments communaux. Ceux-ci ont pour but de réduire la consommation énergétique et pour qu'ils puissent répondre aux normes actuelles.

Ce programme d'investissement pour ce deuxième dossier, évalué à la somme globale de 7614.33 HT est le suivant :

- Isolation plafond piscine travaux 2015 :

*TOTAL = 1849.22 € HT*

- Une partie de l'isolation des bungalows travaux 2016 :

*TOTAL = 5765.11 € HT*

Vu le Règlement du Fonds de concours du Pays de Meslay-Grez 2013-2016, afin de contribuer au financement de ces ouvrages, il est proposé de solliciter :

- le soutien financier de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez, au titre du Fonds de Concours 2013-2016 à hauteur de 7614.33 €.

Le plan de financement de ce projet s'articule donc comme suit :

DEPENSES	En € HT	RECETTES	En €
Isolation piscine 2015	1849.22	Fonds de concours	2284.30
Isolation bungalows 2016	5765.11	Autofinancement	5330.03
<b>Total</b>	<b>7614.33</b>	<b>Total</b>	<b>7614.33</b>

***Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :***

➤ d'approuver l'opération " Travaux isolation piscine et bungalows ", telle que décrite ci-dessus,

➤ de statuer favorablement sur le plan prévisionnel de financement précité,

- de solliciter, auprès de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez, l'attribution d'une subvention d'un montant de 2284.30 €, s'inscrivant dans le cadre du Fonds de concours 2013 – 2016,
- d'approuver le projet de convention de fonds de concours à intervenir,
- de donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes démarches et signer toutes pièces afférentes au présent dossier.

(enregistré S/Préf le )

**OBJET : DELIBERATION N°2016-44 : NOMINATION COORDONNATEUR COMMUNAL ET AGENT RECENSEUR POUR RECENSEMENT POPULATION JANVIER 2017**

Monsieur le Maire expose aux conseillers qu'un recensement de la population de la commune va être réalisée à partir du 19 janvier jusqu'au 18 février 2017.

Une dotation forfaitaire sera versée à la commune afin de faire face aux dépenses engendrées par cette enquête.

Il y a lieu de procéder à la nomination du coordonnateur communal et de l'agent recenseur.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **DESIGNE** Mme LECOURT Carine en qualité de coordonnateur communal et Mme TRILLOT Fabienne en qualité d'agent recenseur ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre les arrêtés de nomination correspondant et signer tous documents inhérents à ce dossier.

(enregistré S/Préf le )

**OBJET : DELIBERATION N°2016-45: REPRISE CONCESSION CIMETIERE EN ETAT D'ABANDON**

Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer sur la reprise par la commune de la concession située dans le cimetière communal, au n°51 rang n°7 côté gauche.

Considérant que la concession dont il s'agit a plus de trente ans d'existence et qu'elle est bien en état d'abandon, ledit état constaté dans les conditions prévues par le Code général des collectivités territoriales,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **AUTORISE** le Maire à reprendre au nom de la commune et à remettre en service pour de nouvelles inhumations la concession sus-indiquée en état d'abandon.

(enregistré S/Préf le )

**OBJET : DELIBERATION N°2016-46 : ADMISSION EN NON-VALEUR ET CREANCES IRRECOUVRABLES**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal une demande d'admission en non-valeur pour le budget commune.

Egalement, il informe les membres que la Trésorerie du Pays de Meslay-Grez nous propose de prendre une décision de principe fixant un seuil de non recouvrement et de l'abandon des poursuites pour des petites créances.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **DECIDE** d'admettre en non-valeur le titre 109 de l'année 2014 du budget commune d'un montant de trois centimes;

- **ACCEPTE** d'admettre le principe de non recouvrement et de l'abandon des poursuites des petites créances, uniquement lorsque la dette est isolée, au-dessous d'un seuil de 5 euros ;

- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

(enregistré S/Préf le )

**OBJET : AJOUT ORDRE DU JOUR : DELIBERATION N°2016-47 : PROJET CONVENTION GROUPEMENT DE COMMANDES**

Monsieur le Maire présente aux conseillers le projet de convention proposé par la Communauté de Commune du Pays de Meslay-Grez pour un groupement de commandes en vue de la passation des marchés publics suivants :

- Marché 1 : Fournitures administratives et consommables informatiques

- Marché 2 : Reliures et restauration des registres des actes administratifs et d'état civil.

Considérant l'intérêt de se regrouper, pour rationaliser les coûts et améliorer l'efficacité économique de ces achats ;

**Après en avoir délibéré, le conseil ;**

- **VALIDE** les termes de ce projet de convention ;

- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention et tous documents inhérents à ce dossier.

(enregistré S/Préf le )

### **AFFAIRES DIVERSES :**

- **Ouverture annuelle du débit de boissons pour la Licence IV**: dimanche 30 octobre de 11h à 15h au Centre Socioculturel.
- **Suppression de la haie gauche à l'entrée du lotissement du 17** : accord du conseil.
- **Projet construction préau près de la laverie** : accord pour demander des devis.
- **Commission Révision liste électorale** : lundi 3 octobre à 11h30.
- **Commission Tourisme** : jeudi 13 octobre à 20h.
- **Commission communale affaires sociales pour le repas annuel** : jeudi 20 octobre à 20h.
- **Prochain Conseil Municipal** : jeudi 20 octobre à 20h15.

M. le Maire clôt la séance à 22h15.